



Compte-rendu du Conseil municipal

Séance du jeudi 15 décembre 2016

19h – Salle du Conseil

Présents : Geneviève BARGE, Rémy BOCKSTALLER, Brigitte DAHL, Xavier DEMOULINGER, Jean EPPE, Philippe FLORENTIAU, Alain HAAS, Bernard MAETZ, Monique SIMON.

Excusés : Anne DROESCH de SURY, Nathalie SCHAEFFER.

Les différents points d'ordre du jour qui ont été abordés :

Point sur l'avancement des travaux du chantier éolien de Belfays

- Les défrichements et les broyages conséquents ont été réalisés. Les travaux de voirie et les terrassements des emplacements des éoliennes sont en cours. Les travaux avancent relativement vite avec le beau temps sec que nous avons en ce moment.
- Les turbines doivent être montées en été, pour une mise en service à l'automne 2017.

Délibération d'entrée dans la Société de Projet

Pour garantir la place des communes (valorisation de leur contribution au développement du projet), une entrée en direct au capital est prévue de façon temporaire.

- Aujourd'hui, le capital social de la SAS Parc de Belfays est détenu à 100% par EDF/EN, soit 5 000€ en 500 actions de 10€.
- Avant la fin de l'année, les 6 communes vont acquérir 20% du capital social à valeur nominale soit 100 actions pour un montant de 1 000€.

Le nouveau schéma sera :

- capital détenu à 80% par EDF/EN (400 actions de 10€)
- 20% par les 6 communes (100 actions de 10€, selon la clé de répartition suivante : 45 actions pour Saales, 25 actions pour La Grande Fosse, 8 actions pour Châtas, 8 actions pour Grandrupt, 7 actions pour St-Stail et 7 actions pour le Ban de Sapt).

Les coûts de construction sont intégralement financés par la Société de Projet, grâce à un apport en compte courant d'associé (CCA) de l'actionnaire EDF/EN. La Société de Projet rémunère le contrat de construction Clé en main, le contrat Turbines et le raccordement. Pas de rémunération du développement.

Avant la mise en service, il y a création de la SEM (Société d'Economie Mixte) : les titres de la Société de Projet détenus par les communes sont apportés en nature au capital de la SEM, avec une valeur supérieure à leur valeur nominale pour prendre en compte la valorisation du développement. Cette valeur est confirmée aux autres actionnaires de la

SEM par un commissaire aux apports. L'opération est neutre pour la Société de Projet, hormis le changement d'actionnaires.

Le schéma sera un capital social de 5 000€ soit 500 actions de 10 €, capital détenu à 80% par EDF/EN et à 20% par la SEM. Apport en compte courant par EDF/EN à hauteur des coûts de construction.

À la mise en service, financement par la SEM de sa quote-part construction :

la SEM effectue, dans la société de Projet, un apport en compte courant d'associé à hauteur de 20% du montant des fonds propres requis. Cet apport permet à la société de Projet de rembourser la part de compte courant d'EDF/EN à due concurrence.

Le capital social restera de 5 000 €, 80% EDF/EN et 20% par la SEM, mais le compte courant d'associé EDF/EN sera à hauteur de 80% des coûts de construction et celui de la SEM à hauteur de 20% des coûts de construction.

Ensuite suivra l'entrée des autres actionnaires dans la Société de Projet :

Le(s) tiers investisseur(s) rachète(nt) une partie du capital social détenu par EDF/EN, avec une plus-value sur les titres qui rémunère le développement.

Le(s) tiers investisseur(s) apporte(nt) en compte courant d'associé une quote-part des fonds propres correspondant à la quotité de capital acquise.

Le nouveau schéma sera : capital social : 5 000€ soit 500 actions de 10 €.

Le capital sera détenu à (80-X)% par EDF/EN, X % par un tiers et 20% par la SEM.

CCA EDF/EN à hauteur de (80-X)% des coûts de construction

CCA Tiers à hauteur de X % des coûts de construction

CCA SEM à hauteur de 20% des coûts de construction

En ce qui concerne la SEM, il est rappelé que les collectivités seront majoritaires à 51% (les 6 communes + la CC de St-Dié (future communauté d'agglomération à partir du 1er janvier 2017).

Le tour de table est optimiste pour recueillir les fonds nécessaires. En plus de notre valorisation développement, nous envisageons d'emprunter 50 000 € à la Caisse des Dépôts et Consignations. Le taux devrait être sous la barre des 2%.

Les 49% restants (investissement citoyen) seront levés par Energie Partagée Alsace pour le versant alsacien, Ercisol pour le versant lorrain et Gaz de Barr.

Mise à jour du Business Plan

L'évolution de plusieurs paramètres importants impactent le modèle initial :

- le productible est revu à la baisse à cause des contraintes techniques (turbulences en milieu forestier) d'où un bridage et un retour à des turbines à un diamètre de 90 m.
- mais l'hypothèse de taux bancaire est favorable, le prévisionnel est prolongé sur 25 voire 27 ans car les turbines sont certifiées sur le même pas de temps et le prix de vente de l'électricité après 15 ans est plus optimiste.

En conclusion :

- Le rendement pourrait être en P90 de 4,3% et en P75 de 6,5% avec une légère majoration pour les communes (P90 sous-entend qu'il y a 90% de chances que le scénario soit juste, P75 que le scénario soit jouable à 75%).
- L'ensemble des critères du Business Plan maximalise les points négatifs. Une fois en marche, il y aura des évaluations qui permettront, si elles sont favorables, de réduire les bridages soit à cause des chauves-souris ou des turbulences dues à la forêt et peut être d'améliorer la production et donc le rendement.

Prochaines étapes :

- ❖ La validation d'un pacte d'actionnaires au sein de la Société de Projet,
- ❖ Le début, vers la fin du mois de janvier, de la campagne de promotion de l'investissement citoyen avec à la clé des réunions publiques et la prise de contact avec la Caisse des dépôts en vue de l'emprunt de 50 000€.

Après toutes ces explications le Conseil à l'unanimité des présents valide l'entrée de la commune de La Grande Fosse dans la Société de Projet du Parc Eolien de Belfays.

- **3e tranche de travaux de l'AFP**

Les notifications aux entreprises retenues,

- KIEFFER pour le broyage,
- DENOMME pour les fossés
- et ERIC PAYSAGES pour le matériel de clôture ont été envoyées.

Les premiers travaux si le temps le permet devraient débuter en janvier/février.

Dès l'envoi de l'ordre de service, nous pourrions demander un acompte au conseil départemental. De son côté la CC a viré l'avance de 20 000€ nous permettant de régler les entreprises avant de toucher les subventions

- Délibération à l'unanimité des présents validant l'entrée de collectivités au SDANC des Vosges.
- Point sur la Communauté d'Agglomération : la réunion publique du 2 janvier à 19h à l'IUT de Saint-Dié aura comme ordre du jour l'élection du Président et des Vice-Présidents.
- Les vœux du Maire se tiendront salle du Musée, le dimanche 8 janvier à 15h en présence du Conseil Municipal et des habitants du village.
- Point sur l'inauguration de l'exposition au collège. Dès cette semaine elle est transférée au centre socio-culturel de Provenchères.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close autour d'un verre et de la tarte de Marie.

Joyeux Noël à tous et Bonnes fêtes de fin d'année.